

PREFET DE L'HERAULT

Avis d'enquête publique

préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet de création d'un parking à Pomérols

Le projet de création d'un parking au centre-ville de Pomérols, présenté par la mairie de Pomérols, est soumis à une enquête publique qui se déroulera du lundi 9 avril 2018 à 10h00 au vendredi 27 avril 2018 à 18h30, soit 19 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Vincent RABOT.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'un parking sur la commune de Pomérols et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à ce projet seront déposés et consultables à la mairie de Pomérols, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h30.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Pomérols aux horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Vincent RABOT, commissaire enquêteur Mairie de Pomérols Place de la Mairie 34810 POMEROLS

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne le public lors de ses permanences en mairie de Pomérols les :
 - lundi 9 avril 2018 de 10h00 à 12h00
 - vendredi 27 avril 2018 de 16h30 à 18h30

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier .

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement et en mairie de Pomérols, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique unique.

Les décisions prises par le Préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont soit, la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la création d'un parking sur la commune de Pomérols, soit des refus.